

AGENDA

“ Saison culturelle et festive ” et animations à Mours Saint Eusèbe



JUILLET 2019

Jeudi 04 juillet 2019 : Apéritif concert du Festival International de Folklore
avec la troupe de Corée du sud - 19 h - salle des fêtes

Lundi 08 juillet 2019 : Pique-nique de fin de saison
Club des Aînés - Choranche dans les gorges de la Bourne

AOÛT 2019

Jeudi 22 août 2019 : Reprise du club et challenge «René Bouis»
Club des Aînés - complexe sportif des Guinches à 12 h

Samedi 24 août 2019 : Repas - Pétanque Moursoise
Complexe sportif des Guinches à 12 h

SEPTEMBRE 2019

Samedi 07 et dimanche 08 septembre 2019 : Tournoi de poker
Gambetta Poker - salle des fêtes

Vendredi 20 septembre : réunion publique d'information
animée par deux experts indépendants, l'ACLÉ - Maison des associations à 20 h

ANIM2PROX

est un dispositif d'animation de proximité porté par Valence Romans Agglo, qui s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, habitant sur les communes de moins de 5 000 habitants.

Pour les jeunes de 11 à 17 ans

. Une offre de loisirs sportifs, culturels, de détente sur programmation. Les activités proposées s'organisent en journées, soirées, stages de plusieurs jours ou encore en séjours.

. Un accompagnement des jeunes dans la réalisation de projets. Dans ce cadre, des sorties, des activités ou encore des chantiers jeunes peuvent être organisés.

A Mours Saint Eusèbe, un groupe de 6 jeunes s'est constitué pour travailler autour d'un projet de séjour à Vallon Pont d'Arc du 10 au 12 juillet prochain. Accompagnés par les animateurs et l'éducateur de prévention ils ont élaboré ce projet et se sont mobilisés pour rechercher des financements. Ils ont bouclé leur budget grâce à participation de Valence Romans Agglo et ont sollicité le CCAS de la commune de Mours. En contrepartie de cette participation financière du CCAS, ils donneront de leur temps au service de la collectivité. Vous aurez l'occasion de les croiser le mercredi 26 juin

2019 puisqu'ils assureront une opération propreté sur la commune. Ils ont également fait la proposition aux élus de rafraîchir leur local à Mours en réalisant des travaux de peinture.

Pour les jeunes de 14 à 17 ans

Des «accueils libres » dans les différents « Point Jeunes » du territoire. Ces accueils permettent aux jeunes de se réunir dans un local qui leur est dédié, en présence d'un animateur ou d'une animatrice. Le jeune peut le fréquenter pour passer un moment avec d'autres jeunes, échanger avec un animateur ou une animatrice, jouer au baby-foot, faire un ping-pong, participer à une soirée, préparer un projet...

Contact :

anim.jeunes@valenceromansagglo.fr

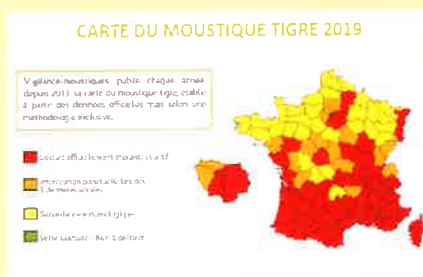
04 75 72 84 53

www.valenceromansagglo.fr/fr/des-services-au-quotidien/familles/jeunesse/le-plein-d-activites/ans-anim2prox.html

**Belle et bonne initiative,
nous leur souhaitons d'ores et déjà
un agréable séjour !**

Anim2PROX
VALENCE ROMANS AGGLO

LE MOUSTIQUE TIGRE



Il est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est gé-

néralement inférieure à celle du moustique commun. Le moustique tigre apprécie particulièrement l'environnement humain et colonise surtout les environnements urbains et périurbains. Il utilise toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels d'eau (vases, sous-pots, jouets d'enfants, bidons gouttières, toits plats mal drainés ...) pour y déposer ses larves. Il s'agit généralement de



toutes petites réserves d'eau stagnantes. Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, il est nécessaire d'éliminer toutes ces réserves d'eau

stagnantes. Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger. Rappelons qu'en général, la piqûre du moustique tigre est bénigne. Dans certains cas, elle peut provoquer des inflammations ou des réactions allergiques. La piqûre du moustique tigre peut également transmettre des virus comme le chikungunya, la dengue ou le zika, mais il faut que ce moustique ait au préalable piqué une personne porteuse du virus.

TRAVAUX

Ce printemps deux chantiers ont dû attirer votre attention sur notre commune, il s'agit de la place du Champ de Mars et de l'entrée Nord de la Commune en provenance de Peyrins.

Depuis quelques temps notre place se dégradait. En effet au fil des hivers le revêtement pelait, les traçages de stationnement disparaissaient ; en deux mots il était temps de faire quelque chose. La commune a donc lancé une consultation globale sur trois chantiers :

La Place du Champ de Mars, l'entrée Nord de la commune, le passage traversant de la rue de Chalayre. C'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour l'ensemble de ces travaux.

Place du Champ de Mars

Après réfection de l'assainissement et des eaux pluviales (pris en charge par la communauté d'agglomération Valence Romans) l'entreprise est intervenue pour reprendre les bordures et les trottoirs (ces derniers en béton désactivé) et définir l'espace de la terrasse du restaurant. Le revêtement de la place a été intégralement remplacé et les travaux se sont achevés par le traçage des places de parking et la pose de différents mobiliers urbains. La commune a profité de ces travaux pour opérer un certain nombre de mise aux normes d'accès de locaux.

Entrée Nord de la Commune

Depuis plusieurs années des riverains se plaignaient de la vitesse dans cette entrée de la commune. La municipalité a profité d'un projet mené en partenariat avec Valence Romans Déplacement pour l'amélioration des pistes cyclables sur l'itinéraire Valence-Peyrins pour proposer au Département un aménagement qui permettrait de casser la vitesse en canalisant le



flux des véhicules et en donnant ainsi un caractère plus urbain à cette entrée de la commune. Des îlots de séparation ont ainsi été créés, qui en réduisant la largeur des voies permettront aux automobilistes de mieux appréhender l'entrée du village. Par ailleurs les passages piétons situés dans la zone comprise entre le chemin des Périères et le giratoire du Champ de Mars ont également été aménagés.

Le troisième chantier qui concerne l'aménagement de l'entrée de la rue de Chalayre devrait débuter lors des prochaines vacances scolaires estivales. En effet, ce chantier va fortement perturber l'accès au parking des écoles et il est donc préférable qu'il se déroule en période de vacances.



LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Un arrêté préfectoral de juillet 2011 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie, plante à l'origine de nombreuses allergies (environ 10% de la population), aux symptômes aussi variés que désagréables : rhinites, conjonctivites, laryngites, eczémas, urticaires ...

Signaler l'ambroisie

Chacun peut participer activement à la lutte grâce au site www.signalement-ambroisie.fr. Alertés grâce au positionnement GPS, les référents communaux peuvent alors inciter les propriétaires à éliminer la plante. Le mieux est d'agir avant la floraison en août et bien sûr, sans pesticide : binage, arrachage, fauchage, broyage, désherbage thermique... Rappelons que la région Auvergne-Rhône-Alpes, et particulièrement les zones autour de Romans et Valence, sont les plus touchées de France par l'ambroisie. Sur notre secteur, la concentration dans l'air de ces pollens allergènes y est, chaque été, de plus en plus forte avec un pic maximum en septembre.

AMBROISIE

REINE DES ALLERGIES

La reconnaître >

La neutraliser >
 Agir sans pesticides en arrachant, binant, fauchant...

La signaler >
 Au référent ambroisie en mairie
 Avec le site internet www.signalement-ambroisie.fr
 Avec l'application



ZONE

Dans la dernière parution du Petit Moursois, il vous avait été présenté le fonctionnement des zones 30 (à ne pas confondre avec la limitation de vitesse à 30 km/h). Aujourd'hui, nous allons vous présenter les 3 zones 30 de la commune de Mours Saint Eusèbe : celle dénommée **Rue des Alpes – Les Grandes Vignes**. Cette zone 30 dont le plan figure ci-dessous comprend les lotissements de l'Orée du Village, Le Clos Marie, Le Pré Fleuri, Le Cigalou, Les Valettes, les Quatre Chemins, les Cyprès Bleus et les Ecrins. Ce périmètre a été défini par arrêté municipal N°A014-2019 du 21/01/2019.



La seconde zone 30 de la commune concerne le quartier de **Champs Marchand**. Elle comprend le lotissement Les Granges, les rue de Sallemard, des Monts d'Ardèche et par extension les voies adjacentes : l'Impasse des Limouches, l'Impasse de la Savasse, l'Impasse des Marais, la rue du Mézenc, l'impasse des Jardins Familiaux et l'Impasse de Champs Marchand. Ce périmètre a été défini par arrêté municipal N°A013-2019 du 21/01/2019.



La dernière zone 30 de la commune concerne le **Grand Chemin Sud**. Elle dessert une zone peu urbanisée mais qui est confrontée à des problèmes de vitesse notamment du fait du parcours de transit entre les communes de la Drôme des Collines et Romans. Ce périmètre a été défini par arrêté municipal N°A015-2019 du 21/01/2019. Une quatrième zone viendra sous peu compléter cet inventaire. Elle concerne la rue de Chalaire entre le giratoire de l'avenue Dauphiné-Provence la rue des Prés Verts. Elle sera mise en place dès réalisation du plateau traversant qui se situera au droit de la rue Raymond Gonthier (parking des écoles). Pour toutes ces zones 30, comme expliqué précédemment, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique sauf indications contraires. Il est également bon de rappeler que la création de ces zones de circulation apaisées n'a pas pour objet de pénaliser telle catégorie de personnes dans ses déplacements mais bien de favoriser la sécurité de tous, grands et petits.



AUTHENTIK'MOURS

La dynamique équipe du comité des fêtes de Mours organisait samedi 18 mai dernier Authentik'Mours sur l'espace de loisirs des Guinches. Vide grenier, démonstration des métiers d'antan avec l'association Georges Antonin, concours de pétanque, sculpture artistique sur bois à la tronçonneuse... Une belle réussite pour cette journée festive qui s'est achevée autour d'un repas, au son de Dany Morland et du groupe Texako.



L'ART EN FÊTE

«L'Art en fête» s'est déroulé du 11 au 16 mai 2019 et ce fût une nouvelle fois un grand succès. Nous étions nombreux samedi 11 mai pour le vernissage de l'exposition dans la salle des mariages de la mairie. Pour cette nouvelle édition ce sont 14 artistes qui ont exposé leurs œuvres, 13 peintres et un sculpteur. Un immense merci à eux ainsi qu'aux très nombreux visiteurs dont le nombre augmente d'année en année.



Infos pratiques

MAIRIE

04 75 02 17 73

04 75 71 03 22 (fax)

SITE INTERNET : mourssainteusebe.fr

COURRIEL : mairie.mours.st.eusebe@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi Mercredi vendredi

9 h 00 / 12 h 30 - 13 h 15 / 17 h

Mardi jeudi : 9 h 00 - 12 h 30

Samedi : 8 h 30 / 12 h 00

Permanences maire et adjoints

Samedi 9 h / 12 h ou sur RDV

Vente de tickets cantine et ALSH

Tous les jours

9 h 00 / 12 h 15 - 13 h 30 / 16 h 30

Samedi 8 h 45 / 11 h 30



DÉCHETTERIE

04 75 70 87 50

Mours

Lun. mer. jeu. ven. sam.

8 h 45 / 12 h - 14 h / 17 h 30

Fermeture le jeudi de décembre à février

Romans

Lundi au samedi

8 h 45 / 12 h - 14 h / 17 h 30

Fermée dimanche et jours fériés.



RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES et CONTAINERS

Mardi et vendredi à partir de 6 h.

04 75 81 30 48



GARDERIE / ALSH

04 75 72 51 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7 h 30 / 8 h 30 - 16 h 30 / 18 h 30

Mercredi de 7 h 30 à 8 h 30

Première semaine de toutes les petites vacances

Première semaine des grandes vacances



CULTE CATHOLIQUE

Messe tous les dimanches à Génissieux à 10 h 30.

Pour les autres horaires, consulter le tableau à l'extérieur de l'église.

MUSÉE D'ART SACRÉ

Visite sur rendez-vous pour les groupes de 10 pers.

ou plus en appelant le 04 75 02 24 71



LA POSTE

Ouverture du bureau de poste

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi

9 h / 12 h - 14 h / 16 h 30

Mardi

9 h / 11 h 30 - 14 h 30 / 17 h 00

Samedi de 9 h 00 / 11 h 30



MÉDIATHÈQUE

Maison des associations

Horaires d'ouverture

Lundi : fermée

Mardi : 15 h / 18 h

Mercredi : 10 h / 12 h - 14 h / 18 h

Jeudi : fermée

Vendredi 15 h / 18 h

Samedi 10 h / 12 h 30

04 75 71 90 74



PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Ce service permet à des personnes âgées, handicapées ou malades de bénéficier chaque jour de repas livrés à leur domicile. Pour en bénéficier, elles doivent s'inscrire en mairie. Les tarifs varient de 3€50 à 7€70 par repas, en fonction des revenus et du nombre de repas servis par jour. Il peut être tenu compte de nombreux régimes. Les repas sont facturés au mois.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

SAMU

POMPIERS



GENDARMERIE

04 75 02 55 75 04 75 82 52 09

ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico social Saint Donat : 04 75 45 10 20
il n'y a pas de permanence.



LUMIÈRE et OBSCURITÉS

Le Petit Moursois N°140 du 2ème trimestre 2019 a été réalisé, comme les précédents depuis décembre 1972..., avec une volonté d'expression citoyenne et dans un esprit d'ouverture ; il a été préparé par une quarantaine de personnes, des adhérent.e.s de L'ACLÉ mais aussi des agents du service public, d'autres représentants d'associations moursoises, des responsables économiques et, en toute indépendance, 5 pages sur 28 mises à disposition de l'équipe municipale en activité sous sa seule responsabilité.

Une innovation dans le Petit Moursois N°140, que nous tenons à mettre en lumière : la UNE de couverture a été choisie par les élèves de CM2 (Cours Moyen de 2ème année) : dans la perspective de la période estivale, 4 illustrations de sites de montagne leur ont été proposées ; ils ont glissé dans l'urne leurs bulletins de vote – aucune abstention – et le dépouillement a attribué une courte majorité au jeune bouquetin par rapport au site de la magnifique route de Combe Laval.

Sous les rubriques du Petit Moursois, sont évoquées des questions d'actualité et des questions de fond qui concernent la vie des habitants de notre collectivité : parmi les questions d'actualité récentes ou à venir, la compétition nationale de BMX et l'élection du parlement européen ; à ce sujet, au niveau moursois, lumière sur le taux de participation supérieur aux taux départemental et national mais regret qu'individualisme, consumérisme... provoquent chez un certain nombre d'électrices et d'électeurs l'abstention ou une attirance, par perte de mémoire... pour certaines idéologies populistes et extrémistes qui se proposent de penser pour vous, avec un discours alléchant qui vous dispense de faire appel à votre esprit critique et à l'effort de vous informer et de vous former pour vous comporter en citoyennes et citoyens responsables et actifs.



Vercors - Combe Laval

Cela étant, sur les questions de fond, un fil rouge, dans le Petit Moursois N° 140, marque les rubriques du dossier, de la Fenêtre ouverte, de la page Nature, de "le saviez-vous ?" : c'est la nécessité d'un changement rapide de comportement personnel et collectif si nous avons la volonté de préserver l'avenir de nos enfants et de notre planète Terre.

Pour sa part, L'ACLÉ organisera **UNE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION** sur l'évolution du climat dans la Drôme, réunion animée par deux experts indépendants...

**VENDREDI
20
SEPTEMBRE
2019, à 20 h**

**Très
cordialement.
François
Gravier**

Magazine trimestriel édité à 1420 exemplaires distribués gratuitement dans tous les foyers moursois par les correspondant.e.s de secteurs de l'association.

L'ACLÉ

lepetitmoursois@gmail.com
maison des associations,
place de l'Europe 26540 Mours
Association déclarée en préfecture de
Valence, le 01/12/1972 sous le N°7161
Dépôt légal (article L132-1 code du
patrimoine)

Directeur de publication :
François GRAVIER

Mise en page :

COMME image : 06 22 77 40 35

Imprimerie : Blachon 04 75 02 07 05

Document imprimé sur papier recyclé à 60%